

Canton de Marchenoir

Ce canton renferme 18 communes. Au moyen des réunions qui s'y sont opérées, toutes à l'exception de Beauvilliers ont des écoles publiques. Quelques-unes même des écoles privées.

Marchenoir, Plessis l'Echelle, communes réunies

L'instituteur public de Marchenoir est un nommé Breton, élève de l'Ecole Normale de Blois. Entré seulement depuis quelques jours dans la commune, nous n'avons pas encore pu juger des changements qu'il introduira nécessairement dans l'école qui jusqu'à présent a été une des plus arriérées ; mais d'après l'intelligence et la capacité que nous lui connaissons, d'après le zèle que nous lui avons vu déployer et l'aptitude dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions à Noyers, nous pouvons avancer sans crainte de nous tromper que c'est une bonne acquisition pour la commune.

Autainville.

La commune d'Autainville a pour instituteur un nommé Serreau. Bien qu'il soit doué d'intelligence et de capacité, il ne sera jamais un bon maître, car il est trop froid, trop nonchalant ; il sent trop qu'il n'a pas besoin de sa place pour vivre ; aussi, n'en remplit-il pas les devoirs comme il serait à désirer. Il est heureux pour lui que les parents soient désireux de faire instruire leurs enfants, car il n'est pas homme à se remuer pour avoir des élèves. L'école est médiocrement tenue, et les progrès sont faibles. Au reste, sous le rapport de la conduite et de la moralité, on n'a pas de reproches à adresser à l'instituteur.

Boisseau, Villeneuve-Frouville, communes réunies

L'instituteur de Boisseau est un nommé Frémousse. C'est un maître qui a du cœur, du zèle, de la bonne volonté. Il cherche à s'instruire, et chaque année, nous remarquons des améliorations dans son école. Bien qu'il soit placé dans une commune de peu d'importance, son école est très fréquentée, et l'on peut dire que tous les enfants, sans exception, y reçoivent l'instruction. C'est ce que nous pouvons dire de mieux en faveur de cet instituteur.

Briou.

Le sieur Amiel, instituteur de Briou, est accablé par l'âge et les infirmités. C'est une chose à faire mal que la vue de cette école si arriérée, si mal tenue. Les conseils échouent devant l'incapacité du maître. Son intelligence est très bornée, il n'y a pas possibilité de l'éclairer. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est que sa conduite est assez régulière et qu'il donne exactement à son école le temps prescrit par le règlement.

Conan, Rhodon, communes réunies.

L'instituteur de Conan est un nommé Ombredane. C'est tout l'opposé de celui de Briou. Il a beaucoup d'intelligence, de bon sens. Sans être à la hauteur des connaissances du jour, sans avoir tout à fait l'aptitude de l'enseignement, il sait

profiter des conseils ; aussi, son école s'est considérablement améliorée. C'est l'instituteur le plus aisé du département. Ses fonctions, du reste, n'en souffrent pas. Il est soigneux, ponctuel ; ses élèves sont bien tenus, sa conduite et sa moralité sont exemplaires.

Concriers.

Voilà bien la commune du département la plus ennemie de l'instruction¹, la plus défavorable à son instituteur. Le sieur Breton qui en remplit les fonctions est toujours en butte aux tracasseries, aux menaces de l'autorité locale. L'avarice chez elle fait taire toute pudeur ; on ne saurait assez déverser de blâme sur une telle conduite, et la signaler au mépris public. L'instituteur n'est pas libre de suivre les méthodes d'enseignement recommandées par les instructions, on le lui défend, sous peine de destitution, de renvoi de la commune. Il n'est pas libre de prendre tel ou tel livre, on le lui défend. Aux observations qu'il peut adresser, on répond, nous ne connaissons pas les nouvelles méthodes, nous n'en voulons pas, nous sommes maîtres de nos enfants, nous exigeons qu'on les fasse lire dans nos livres, dans les contrats, dans la civilité (?). Et ces livres, quels sont-ils pour la plupart, des volumes détachés de l'histoire de France, de la vie des saints, trop heureux quand ce ne sont pas des livres immoraux. Croira-t-on après cela qu'il y ait possibilité pour un instituteur de bien faire. De guerre lasse, il se décourage, laisse aller les choses telles quelles, et l'ignorance se propage, s'inocule aux générations et les sacrifices de la commune et des parents sont en pure perte. C'est dire que l'école de Concriers est très arriérée et que la méthode individuelle² y est pratiquée.

Josnes.

Quelle différence entre Josnes et Concriers ! Et cependant ces communes ne sont qu'à une lieue de distance. Josnes est une commune essentiellement portée pour l'instruction. Ses deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles, sont très florissantes. Il est vrai de dire que sous le rapport du maître et de la maîtresse, elle est bien partagée. M. Genty, l'instituteur communal, a une capacité peu ordinaire. Il est actif, très intelligent, et la salle d'école peut à peine suffire pour contenir le nombre des élèves. Dans cette école, l'enseignement élémentaire est développé dans toutes ses parties d'une manière satisfaisante. C'est surtout l'enseignement de l'histoire qui s'y fait remarquer. L'aplomb des élèves et la promptitude de leurs réponses étonnent et surprennent. Le sieur Genty est au dernier point le type de l'instituteur rural, et nous l'offrons pour exemple à tous les instituteurs.

L'institutrice, Mlle Thiollier, se fait remarquer par la bonne tenue de son école, les progrès de ses élèves. Quoique fort jeune, elle s'est bien vite mise à la hauteur de sa position. Son intelligence, son aptitude la placent en tête des meilleures institutrices, et son zèle mérite les plus grands éloges. Il serait à désirer que la commune pour l'encourager lui accordât un traitement fixe et lui donnât le logement³.

¹ -Charles Prat a déjà saisi le Préfet à propos de cette commune qui ne règle pas le traitement dû à son instituteur.

² -Voir Note 2 du Canton de Blois-ouest.

³ -La Loi ne faisait obligation aux communes que d'entretenir une école et de rétribuer un seul maître ; les écoles de filles n'y sont pas évoquées.

Lorges.

L'instituteur de Lorges est un nommé Habert, élève de l'Ecole Normale de Blois. Entré depuis peu dans cette commune, nous ne pouvons encore porter de jugement sur lui sur sa manière d'enseigner. Nous connaissons cependant assez la bonne volonté de cet instituteur pour penser qu'il ne se laissera pas décourager par les peines et les difficultés qu'il va rencontrer ; car il a beaucoup à faire dans cette école qu'il a trouvée très arriérée.

Oucques

La commune d'Oucques, par sa position, son marché, sa population, offre à un instituteur des avantages réels. L'école publique de garçons dirigée par M. Carbonnier est une de celles où l'enseignement élémentaire a reçu le plus de développement. Sa réputation à cet égard a commencé en 1834 et nous aimons à reconnaître qu'elle est fondée. Pourquoi faut-il qu'à côté de la louange se place le blâme, pourquoi faut-il que nous ajoutions que l'école pêche sous le rapport de la tenue ? Les élèves sont dissipés, turbulents, peu respectueux, quelques-uns même sont méchants. À quoi cela tient-il ? D'abord à la localité où la jeunesse a souvent sous les yeux le mauvais exemple des vieux, de la débauche, de l'immoralité, de la dissipation ; ensuite instituteur qui s'est lui aussi laissé un peu entraîner par le torrent. Le cabaret est pour un instituteur le tombeau de sa considération, de sa dignité personnelle. Nous ajouterons toutefois en faveur de M. Carbonnier qu'il y a eu cette année des améliorations frappantes dans son école et que les élèves nous ont paru plus posés et plus dociles.

Outre l'école communale de garçons, on trouve deux écoles privées de filles tenues l'une par Mme veuve Dupré, l'autre par Mme Lecomte. Mme Dupré nous a paru posséder les qualités qui distinguent la bonne institutrice. Capable, intelligente, elle a essentiellement l'aptitude de l'enseignement. Aussi, ses élèves ont une tenue parfaite et des connaissances satisfaisantes. Mme Lecomte n'a pas, à beaucoup près, le mérite de Mme Dupré. Elle est âgée et l'on voit qu'elle n'a pas fait son étude de l'enseignement. Les connaissances de ses élèves sont bornées, leur tenue assez satisfaisante. Chacune des maîtresses dont nous venons de parler est en rapport avec le genre des enfants qui lui est confié. Les élèves de Mme Lecomte appartiennent tout à fait à la classe ouvrière, celles de Mme Dupré pour ainsi dire à l'aristocratie de l'endroit.

Saint-Laurent des Bois.

Le jeune Gallier, élève de l'Ecole Normale de Blois, vient d'être appelé à la direction de l'école de cette commune. Ce qui distingue cet instituteur, c'est une grande douceur, et une grande modestie, une candeur de caractère tout à fait remarquable, une pureté de mœurs vraiment rare. Avec toutes ces louables qualités, il a de l'intelligence, des connaissances satisfaisantes ; mais les travaux graphiques sont la partie dans laquelle il excelle. Nous ne pouvons encore rien dire sur sa fermeté, sur la manière dont il tient et instruit ses élèves, nous l'avons à peine vu à l'œuvre.

Saint-Léonard.

La commune de Saint-Léonard est une de celles où nous avons remarqué le plus de bonne volonté pour l'instruction. En tout temps, l'école est très fréquentée. L'instituteur, M. Gaillard, a tout ce qu'il faut pour faire un excellent instituteur. Il a de la capacité, beaucoup d'intelligence. Son école, bien que ses élèves soient pour ainsi dire entassés, est bien tenue. L'enseignement y est bon, les élèves font des progrès, les résultats sont satisfaisants. Nous voudrions pouvoir ajouter que la manière d'être du maître est toujours convenable ; mais il aime trop la dissipation, mais on le voit trop souvent dans les cabarets, dans les billards. Aussi l'exactitude n'est pas sa qualité dominante. C'est ce qui explique pourquoi cet instituteur a toujours mal vécu avec son curé. S'il veut conserver ses élèves, il lui faut maintenant changer de conduite, car Saint-Léonard n'est qu'à un quart de lieue de Marchenoir et le nouvel instituteur de cette localité pourra bien lui enlever ses élèves.

Séris.

L'instituteur communal de Séris est un nommé Hardillier, élève de l'Ecole Normale de Blois. Bien qu'il soit capable, intelligent, nous ne pensons pas qu'il fasse jamais un bon instituteur ; car l'énergie lui manque ; il ne paraît pas aimer son état, aussi les résultats sont médiocres. Cet état de choses tient peut-être au découragement qui l'a saisi quand il s'est vu placé dans une commune où les enfants ne fréquentent l'école que la moitié de l'année⁴ ; et puis, il ne peut jamais avoir que la moitié des élèves de la commune, attendu que la plus forte partie se trouve au hameau de Lussay distant d'une demi-lieue et où s'est établi de temps immémorial, un instituteur privé. Quoiqu'il en soit, nous sommes fondés à penser que l'instituteur n'est pas exempt de reproches, et, à ce sujet, nous lui avons fait des représentations sévères.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le hameau de Lussay dépendant de Séris a un instituteur privé nommé Hilaire. La tenue de l'école est bonne, l'instituteur a un extérieur sévère et imposant mais l'enseignement est très médiocre. C'est tout à fait de la routine⁵. Le Sieur Hilaire fait aujourd'hui ce qu'il faisait il y a 40 ans ; il n'a pas avancé d'un pas. À quoi bon, vous répondra-t-il ? Les parents ne veulent qu'un peu d'écriture, de la lecture et du calcul, le reste, ils le regardent comme inutile ; cela est vrai pour cette localité, car l'instituteur communal a perdu des élèves en voulant étendre son enseignement, ou plutôt en voulant y mettre de la méthode.

Roches, Talcy, La Madeleine, communes réunies.

Cette commune est une des mieux partagées sous le rapport de l'instruction. Le Sieur Breton, élève de l'Ecole Normale d'Orléans, et qui dirige l'école de Talcy depuis 1834, y a donné à l'instruction un développement des plus satisfaisants. Toutes les parties qui composent l'enseignement élémentaire sont en pratique dans son école. Doué d'une intelligence peu commune, d'une capacité rare, d'une grande fermeté de caractère, c'est un modèle à proposer à la plupart des instituteurs pour le zèle qu'il déploie, le

⁴ -L'obligation scolaire ne s'impose qu'aux communes ; les familles disposent librement de leurs enfants en matière de fréquentation scolaire.

⁵ -C'est-à-dire de l'enseignement individuel, dont C. Prat pense tout le mal qu'on sait...

dévouement dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Plein d'amour pour le travail, désireux de s'instruire, il sait se tenir à la hauteur des nouvelles connaissances et je ne connais pas un instituteur qui fasse plus de sacrifices pour se procurer les livres nécessaires à son état. Aussi sa bibliothèque est une des mieux composées et des plus nombreuses. Avec de telles qualités, nous n'avons pas besoin d'ajouter que sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer.

Comités locaux.

Il en est des comités locaux du canton de Marchenoir, comme de ceux que nous avons déjà passé en revue. À l'exception de celui de Josnes qui se réunit régulièrement tous les mois pour inspecter l'école et de celui d'Oucques qui se rappelle quelquefois ses obligations, tous les autres ne montrent pour les écoles que l'indifférence la plus complète.

Maisons d'école.

Les communes de ce canton propriétaires de maisons d'école sont au nombre de quatre. Deux sont en instance pour acheter ou pour faire construire. Deux autres ont manifesté de bonnes intentions. Quant aux communes qui restent, nous n'espérons pas qu'elles s'imposent jamais de bon gré des sacrifices en faveur de l'instruction.